

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATION
DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'an deux mil vingt-cinq, le neuf du mois de décembre, le Conseil municipal de la Commune de POUILLY-les-NONAINS s'est réuni, en session ordinaire, à la mairie à 20 heures, sous la présidence de M. Eric MARTIN, Maire.

Etaient présents : M. Eric MARTIN, Maire, Mmes et MM. Céline POMMIER, Véronique FILLION, Régis LAURENT, Adjoints, Mmes et MM. Annette CARTIER DUBOST, Christiane ROSSILLE, Yves GAULIER, Catherine MOUILLER, Pierrick MURCIER, Laetitia DUFOUR, Anthony FAYET, Pierre Alexandre GIRARD, Pierre CREPIN, Lysiane CHATELUS, Martine MERIGOT

Absent excusé : Philippe NEMOZ, pouvoir à Céline POMMIER,

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214201766-20251209-D202561-DE

Absents : Samyha LOUBIBET, Sandrine DELFIEU, Christophe CHAIZE,

Accusé certifié exécutoire

Date de la convocation : mercredi 3 décembre 2025

Réception par le préfet : 12/12/2025

Secrétaire de séance : Catherine MOUILLER

N°2025-61 OBJET : DEMANDE SUBVENTION ENVELOPPE VOIRIE 2026

M. MARTIN Eric, Maire, présente les dossiers qui feront l'objet d'une demande de subvention dans le cadre de l'enveloppe VOIRIE du Département pour l'année 2026.

Il rappelle que seules les dépenses liées à la voirie communale sont éligibles.

Il explique qu'il faut prendre en compte les travaux non effectués cette année et qui seront réalisés et budgétisés en voirie l'année prochaine.

Les dossiers concernés par la demande de subvention sont :

- Réfection de voirie :

Chemin Trotteloup

5 690 € HT (6 828 € TTC)

Rue des Charmilles

15 225 .90 € HT (18 271.08 € TTC)

Soit un total HT de 20 915.90 € (25 099.08 € TTC).

Oui cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- adopte les projets présentés et dit qu'ils seront inscrits au budget primitif de l'année 2026,

- demande à M. le Président du Conseil Départemental de la Loire de bien vouloir attribuer une subvention à la commune dans le cadre de l'enveloppe VOIRIE 2026 pour les travaux de réfection de voirie communale d'un montant HT prévisionnel de 20 915.90 € (25 099.08 € TTC).

Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an ci-dessus.
Affiché et publié le lendemain.

Pour copie conforme : en Mairie le 10 décembre 2025

Eric MARTIN, Maire

Catherine MOUILLER, secrétaire de séance

